

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Commune de SAINT MARTIN D'AUXIGNY (18110)  
Département du Cher

Arrêté n°  
2026RH067

## ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DU SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

**Le Maire de la Commune de Saint Martin d'Auxigny,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-19,

**Vu** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire,

**Vu** l'arrêté de nomination de Monsieur François BARDOT au poste de responsable du service technique communal,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Monsieur François BARDOT,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur François BARDOT, responsable du service technique de la commune de Saint Martin d'Auxigny, né à Montargis (Loiret) le 04/10/1985, fonctionnaire territorial titulaire, est délégué pour signer, sous notre responsabilité et sous notre surveillance, les actes suivants :

- les documents administratifs et comptables relatifs à l'engagement des dépenses communales jusqu'à 500 € HT.

**Article 2** : La signature par Monsieur François BARDOT des actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

**Article 3** : Monsieur le Maire, la directrice générale des services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et notifié à l'intéressé.

**Article 5** : Délais et voies de recours - Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.

Fait à Saint Martin d'Auxigny, le 24/03/2026

Le Maire



Notifié le : 25/03/2026  
A M. François BARDOT

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Fabrice Chollet', is written over a horizontal line.

Notifié/publié sur le site internet de la commune le.....2.5.MARS.2026.....